



Luzarches, le 22 mars 2023

**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous invite à participer au prochain Conseil Municipal qui se réunira le :

**Jeudi 30 mars 2023 à 19h15**  
**Mairie de Luzarches – Salle du Conseil Municipal**

19h15 – 19h45 – Présentation par le lieutenant Carouge de la gendarmerie de Luzarches, des statistiques de la délinquance.

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation des Décisions Municipales n° 2023-19 à 2023-27

**DÉLIBÉRATIONS**

1. Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 16 février 2023
2. Retrait de délégation – Décision relative au maintien en qualité d'adjoint
3. Sictaub – Adhésion des communes de Plailly et Mortefontaine
4. Avenant passé avec la Préfecture – transmission électronique des actes
5. Dissolution du Syndicat du Collège - Réintégration des résultats dans le BP de la commune
6. Dissolution du Syndicat du Collège – Réintégration de l'actif dans celui de la commune
7. Règlement intérieur des salles communales
8. Compte de gestion 2022
9. Compte administratif 2022
10. Affectation du résultat 2022
11. Budget primitif 2023
12. Subvention au CCAS
13. Subvention à la Caisse des Ecoles
14. Subvention aux Associations
15. Vote des taux 2023
16. Bilan des acquisitions et cessions 2022
17. Durée d'amortissement - complément
18. Règlement structure multi-accueil « Arche de Noé »
19. Création de postes
20. Création vacation horaire – ouverture et fermeture des sites
21. Création d'un comité social territorial local



**Le Maire**  
**Michel MANSOUX**

**PI** : notes de synthèse, pouvoir en cas d'absence